



ParcourSup : 400 000 élèves sans affectation dans le supérieur ! **INACCEPTABLE !**

Depuis des mois, les organisations FNEC FP-FO, FSU, FERC CGT SUD, avec l'UNEF, la FIDL l'UNL, l'UNL-SD, le SGL exigent l'abrogation de la loi Orientation et Réussite des étudiants (ORE), le retrait de ParcourSup. Depuis des mois, elles dénoncent ces mesures comme un outil inacceptable de sélection et de remise en cause du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire.

A ces revendications reprises dans des dizaines d'universités par les étudiants et les personnels, le gouvernement a opposé un refus systématique expliquant : ces mesures ont pour objectif d'aider l'orientation et la réussite des élèves.

Aujourd'hui, les faits sont là : 400 000 élèves qui passent le bac dans quelques jours apprennent qu'ils n'ont pas d'affectation, qu'ils n'ont pas de place dans l'enseignement supérieur.

Le gouvernement a expliqué : on ne peut pas continuer avec le tirage au sort. Le tirage au sort est en effet inacceptable. A la place du tirage au sort le gouvernement a mis en place la sélection généralisée.

Nul ne peut ignorer la situation à l'université : il n'y a pas assez de places, pas assez de postes. Plutôt que de créer des postes et d'augmenter les capacités d'accueil, la ministre Vidal a institutionnalisé la loterie sauvage, la sélection par le CV, la lettre de motivation, la lettre de recommandation.

Quelques chiffres : Alors que 28 000 bacheliers supplémentaires sont attendus à la rentrée 2018, ce sont en tout et pour tout 19 000 places créées dans l'enseignement supérieur. Dans une filière « en tension » comme la filière STAPS, 6 000 dossiers sont parvenus à l'université Paris-Est-Créteil pour 300 places. Ce sont, à Paris-I, 600 places en première année de droit pour 14 000 dossiers reçus. Au soir du 22 mai, des milliers de lycéens et d'étudiants, des classes entières, se retrouvent « sur le carreau ». Les capacités d'accueil sont insuffisantes pour permettre à chaque lycéen ou étudiant de poursuivre ses études dans la formation de son choix.

C'est inacceptable !

Inacceptable pour les enseignants qui refusent d'être les censeurs de l'orientation de leurs élèves et à qui l'on dit : « *il faut faire patienter, il faut proposer des solutions alternatives, comme l'apprentissage.* » Inacceptable pour les parents qui ne savent pas si leurs enfants auront droit à une place dans la filière choisie. Inacceptable pour les élèves, qui refusent que leur soit barré l'accès à l'enseignement supérieur et à une qualification.

ParcourSup, la réforme du baccalauréat et du lycée sont les pièces d'un même puzzle : c'est la mise en place de parcours individuels. Dans cette logique, il n'y a plus de diplôme national, plus de qualification. Il n'y a plus que des parcours, des bilans de compétences, dont la valeur dépendra de la réputation du lycée.

Réuni le 23 mai, le Comité Départemental de l'Éducation Nationale de l'Essonne a adopté le vœu suivant :

"Le CDEN se prononce pour le droit de chaque bachelier d'accéder aux études supérieures de son choix. Ce droit doit être garanti par le baccalauréat, premier grade universitaire et diplôme national. Or, avant même que les épreuves aient commencé, des centaines de milliers d'élèves voient leur affectation mise en attente ou tout simplement refusée. Aucun lycéen ne doit rester au bord de la route. C'est pourquoi le CDEN demande l'abandon de ParcourSup et l'abrogation de la loi ORE, et la création des postes nécessaires pour accueillir tous les bacheliers." (Pour : FO, FSU, CGT, FCPE)

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir en heure d'information syndicale, en assemblée pour affirmer ces revendications en direction des ministres. Elle invite les personnels à s'adresser aux élèves, et discuter ensemble des initiatives à prendre, aller là où ça se décide, y compris en organisant des délégations dans les rectorats : tous les bacheliers doivent accéder à la formation de leur choix.